

## Compte rendu de la séance du 09 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 09 Février, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

**Etaient présents** : Mrs VILLIERE N., GOULEY F., DELAHAYE L., ENOUF Y., BESNARD J., BRUNET G., MERCIER P., Mmes DOUCHIN M., HUARD A., SIDLER K.

**Etaient absents** : Mmes ANFRAY V., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., Mrs BAZEAU G., BAZIN JL., CHESNEL G., FRANCOISE A., LANDEAU T.

**Etaient excusés** : Mmes ACHABOUB, CANU-BERLEMONT A., HENTRY M.

**Etaient représentées** :

Mme ACHABOUB pouvoir à Mr DELAHAYE ; Mr BEAUGEARD pouvoir à Mme SIDLER ; Mme CANU-BERLEMONT pouvoir à Mr VILLIERE ; Mme HENTRY pouvoir à Mr ENOUF ; Mr HERBINIERE pouvoir à Mme DOUCHIN ; Mr LALLEMAND pouvoir à Mr BRECIN

**Secrétaire de séance** : Mr MERCIER P.

### Délibération : TAXES LIEES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Reporté à une prochaine séance, pas suffisamment d'information.

### Délibération n° 2018/005 – TARIFS SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur pour les salles offertes à la location.

*->salle des aînés/garderie :*

- Location week-end : 100€
- Location vin d'honneur : 50 €

*La location de cette salle est à privilégier hors période scolaire, pas de cuisine et pas de vaisselle.*

***Une caution de 50 € est demandée à chaque locataire mais non perçue pour une location au week-end.***

*-> Salle polyvalente:*

- location week-end: 190 €
- location vin d'honneur: 60 €
- Facturation de l'électricité : 0.10 €/KWh
- Location de couverts (jusqu'à 100 couverts) : 20 € pour 50 couverts
- Facturation de la vaisselle manquante : 1€ par verre, ramequin, tasse ; 5 € par fourchette ; 8.50€ par couteau ; 3 € par cuillère ; 2 € par assiette, 15 € par plat ou casserole

*La salle est mise à disposition gracieusement une fois par an aux associations communales dont il reste à leur charge l'électricité, les couverts, le manque de vaisselle et un forfait ménage de 30 €.*

***Une caution de 200 € est demandée à chaque locataire mais non perçue sauf en cas d'impayés.***

Le Maire précise que :

- Le coût actuel de l'électricité est de 0.12568 € / KWh, ce montant est supérieur à celui facturé.
- La caution de 200 € ne couvre que le prix de location de la salle mais n'est pas suffisant en cas d'impayés lorsqu'il y en a.

**Le Maire demande au Conseil Municipal si les tarifs actuels sont conservés ou modifiés :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 :**

->salle des aînés/garderie :

- Location week-end : 100 €
- Location vin d'honneur : 50 €

La location de cette salle est à privilégier hors période scolaire, pas de cuisine et pas de vaisselle.

**Une caution de 100 € est demandée à chaque locataire mais non perçue pour une location au week-end.**

-> Salle polyvalente:

- location week-end: 200 €
- location vin d'honneur: 60 €
- Facturation de l'électricité : 0,13 €/KWh
- Location de couverts (jusqu'à 100 couverts): 20 € pour 50 couverts
- Facturation de la vaisselle manquante : 1€ par verre, ramequin, tasse ; 5 € par fourchette ; 8.50€ par couteau ; 3 € par cuillère ; 2 € par assiette, 15 € par plat ou casserole

La salle est mise à disposition gracieusement une fois par an aux associations communales dont il reste à leur charge l'électricité, les couverts, le manque de vaisselle et un forfait ménage de 30 €.

**Une caution de 300 € est demandée à chaque locataire mais non perçue sauf en cas d'impayés.**

**Le Conseil Municipal précise que les personnes ayant réservées et déposées leur chèque de caution avant le 1<sup>er</sup> mars bénéficieront de la location au tarif précédant soit 190.00 € mais que le coût de l'électricité est applicable pour toute location à compter du 1<sup>er</sup> mars.**

Pour : 11+6

Contre : 0

Abstention : 0

**BUDGET – 1<sup>er</sup> examen du budget 2018, délibération des subventions aux associations et taux d'imposition**

**• 1<sup>er</sup> examen du budget :**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2017 ainsi que la préparation effectuée avec M. BARAY.

**Délibération n° 2018/006 : Vote des subventions 2018**

	2017	2018
ADMR	790,00 €	590.00 €
Anciens combattants	290,00 €	290.00 €
Comité des fêtes	290,00 €	290.00 €
La Quadrille	290,00€	290.00 €
Les Aînés	290,00 €	290.00 €
LVPB	290,00 €	290.00 €
Cinéma Paradiso	50,00 €	50.00 €
Les Ursins du Mesnil	290,00 €	290.00 €
Chambre des métiers	131,60 €	Selon courrier
Association familiale	290.00 €	290.00 €

<i>Coopérative ecole Aunay</i>	0 €	0 €
<i>Ecole Aunay part voyages</i>	0 €	0 €
<i>AFM Telethon Caen</i>	0 €	0 €
<i>AFSEP (Sclérose en plaque)</i>	0 €	0 €
<i>APF (ass Paralyses de France)</i>	0 €	0 €
<i>Ligue contre le cancer</i>	0 €	0 €
<i>Restaurants du cœur</i>	0 €	0 €

Les remboursements de participation cantine aux parents de Le Mesnil-Auzouf ne sont pas considérés comme des subventions et seront donc imputés à l'article 658822 tout comme les participations pour les voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de budgétiser 3 200 Euros à l'article 6574 concernant les subventions aux associations
- Décide de budgétiser 300 Euros à l'article 658822 concernant les participations pour la restauration scolaire ou les voyages scolaires
- Dit que chaque participation aux voyages scolaires sera délibérée nominativement au moment venu

Pour : 11+6

Contre :

Abstention :

<b>Délibération n° 2018/007 : Vote des taux d'imposition</b>
--

Mr le Maire rappelle la délibération de 2017 et indique les taux applicables en 2018.

**Les taux applicables en 2018 :**

	<i>TH</i>	<i>TFB</i>	<i>TFNB</i>
<b>JURQUES</b>	9.56%	15.35%	27.82%
<b>LE MESNIL AUZOUF</b>	6.99%	17.56%	33.82%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** de maintenir les taux moyens pondérés délibérés en 2017 en tenant compte de l'harmonisation soit :

Dialan-sur-Chaîne : Taxe Habitation : ..... 8.73 %

Foncier Bâti : ..... 15.98 %

Foncier Non Bâti : ..... 30.36 %

Pour : 11+6

Contre :

Abstention :

- **Organisation des rythmes scolaires :**

Nous venons de recevoir l'avis de l'académie concernant l'organisation pour la rentrée de septembre 2018. L'inspecteur de l'académie nous donne un avis favorable pour le retour de la semaine à 4 jours.

- **Vote du budget :**

En accord avec M. Baray, le vote des budgets, comptes administratifs et comptes de gestion auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mars à 19 heures.

- **Chariot roulant pour la cantine :**

Le chariot présent à la salle des fêtes a été mis à disposition du personnel de cantine, comme cela leur convient il est proposé d'en acheter un second qui sera laissé à la cantine ou remis à la salle polyvalente.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées (proposition d'un calendrier pour l'année) :

- Le 1<sup>er</sup> mars à 19h pour le vote du budget (en présence de M. BARAY)
- Les 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois à 19h30
- Si ce jour est férié ou dans un pont la réunion sera décalée d'une semaine
- Ces principes nous définissent des réunions aux dates suivantes :
  - les 9 mars 2018
  - 13 avril 2018
  - 18 mai 2018
  - 8 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45

Certifié conforme aux registres des délibérations  
A Dialan-sur-Chaîne, le 9 juillet 2018  
Le Maire, Jean-Yves BRÉCIN